Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée IND-EN-101, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/ IND-EN-101 (v. A23.1) : Mise en place d'un doublage isolant (complexe ou sur ossature) sur mur(s) par l'intérieur ou par l'extérieur

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) :……..
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) :…….
Référence de la facture :……
*Nom du site des travaux :……..…….
*Adresse des travaux :……
Complément d'adresse :…….
*Code postal :…….
*Ville :……..

*Bâtiment industriel en France d'outre-mer : □ OUI □ NON

*Type de construction :
□ Existant
□ Neuf

*Surface totale du bâtiment (m²) :……..

Caractéristiques de l'isolant posé **:**
*Surface d'isolant posé (m²) :……
*Résistance thermique R (m².K/W) :…….
NB1 : la résistance thermique R doit être supérieure ou égale à 1,2 m².K/W.
NB2 : Dans le cas d'une pose superposée de plusieurs isolants, indiquer les marques et références de chacun des isolants posés ainsi que le R global et pour la surface d'isolant posée, la surface résultant de la superposition des isolants.

A ne remplir que si la résistance thermique n'est pas mentionnée sur la preuve de réalisation de l'opération :
*Epaisseur (mm) :…….

A ne remplir que si les marque et référence de l'isolant posé ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
*Marque(s) :……..
*Référence(s) :…….